

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 205/2024

A L'ENTREPRISE MICO CONGO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 012/CMKA/AON/CGPMP/DAO/T/2023, conclu avec la Province du Lualaba/Commune de Manika, pour un montant total Lors taxe de dollars américains sept cent dix mille six cent septante, quatre-vingt-un centimes (USD 710 670,81) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre mille neuf cent septante-quatre, septante centimes (USD 4 974,70), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 17/10/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général